

AVENANT

au contrat d'inscription relatif au service périscolaire maternel pour la période du 03 janvier à 07 juillet 2023

Les besoins recensés dans votre dossier d'inscription précédent seront tacitement reconduits pour la période de janvier à juillet 2023. Si vous souhaitez y apporter des changements, veuillez le spécifier ci-dessous.

Le règlement intérieur signé en début d'année reste inchangé. Le service périscolaire vous rappelle qu'un délai de 48 heures ouvrées doit être respecté pour tout changement relatif à une inscription.

Pour les contrats mensuels, merci de nous faire parvenir le planning de vos besoins avant le 25 du mois.

Enfant (nom et prénom) :
Classe :

Représentant légal 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Représentant légal 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Représentant légal 1 Représentant légal 2

Autre personne :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone : Mail :